

**ATELIER
PRENONS NOTRE AUTONOMIE**

Lieu

Cabinet Julie Termoz Bischoff
Espace savoyard
ZI la baronnie
73330 Le pont de beauvoisin

Date et heures les jeudis

- 21 février
- 14 mars
- 18 Avril
- 23 mai
- 13 juin de **18h15 à 19h15**

Bulletin d'inscription à renvoyer avant le 05 février 2019

A remplir en **lettres majuscules**, signé et à envoyer à :

Julie Termoz Bischoff
ZI Baronnie
Bâtiment le savoyard
73330 le pont de beauvoisin

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal et Ville :

Téléphone :

@mail :

Règlement de 75€ TTC
dont 25€ d'arrhes pour validation de votre inscription.

Conditions et modalités

Les inscriptions sont fermes à réception du bulletin d'inscription lisiblement complété, daté, signé et accompagné du règlement des arrhes qui sera encaissé à compter du 1^{er} jour du cycle de l'atelier.

Le reste du règlement est à verser le jour de la formation en espèce ou en chèque à l'ordre de Julie Termoz Bischoff.

Soit en chèque ou espèce sur la totalité du cycle soit 50€ (Dont les 25€ d'arrhes, 75€TTC au total)

Soit 4 chèques de 12,50€ chacun qui seront encaissées après chaque atelier (Dont les 25€ d'arrhes, 75€TTC au total).

Après validation de l'inscription, le stagiaire est définitivement inscrit et recevra une confirmation d'inscription, accompagnée des éléments utiles pour les ateliers, à l'adresse mail indiqué sur le bulletin d'inscription.

Toute inscription peut être acceptée dans la limite des places disponibles.

La date de réception de l'inscription fait foi en cas de places en attente.

Politique de remboursement

En cas d'annulation de moins de 15 jours avant la date du début du cycle de la part du participant, les arrhes ne seront pas remboursées.

Il pourra être procédé au remboursement intégral des frais de formation versés à l'inscription :

- En cas de désistement effectué au moins 15 jours avant le début de la formation, par courrier postal ou par mail avec accusé de réception (la date de l'accusé sera retenue comme date de désistement)

- En cas de force majeure intervenu après le début de l'inscription (maladie sur certificat médical).

- En cas d'annulation pour cas de force majeure de la part de Mme Julie Termoz Bischoff ou d'un nombre insuffisant de participants, les règlements ou arrhes déjà versés seront intégralement restitués à chaque participants.

Je certifie sur l'honneur avoir lu et accepté toutes les clauses de ce contrat.

Nom et prénom :

Fait à :

Le :

Signature manuscrite avec la mention « lu et accepté » :